

SEANCE PUBLIQUE DU 11 AVRIL 2011

L'an Deux mille onze, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELOUP Guy, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : Mr VIDELOUP Guy, Maire, Mr LACAILLE Jean-Pierre, Mme CHARMEUX Marie-Jeanne, Mr BONHOMME Daniel, Adjoint, Mr Jacques CARPENTIER, Mme GASLAIN Martine, Mme LOUET Francine, Mr BIGOT Yves, Mr LEBLAY Patrick, Mme CHAPPE Martine, Mr LAUNAY David, Mr BIOU Olivier.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

Absent : Mr Jean-Jacques SIMONNET

Date de convocation : 16 mars 2011

Absents excusés : Mme Anne BOUROUT, Mr BOURRIEN Patrick

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 10 minutes.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès verbal de la réunion du 21 mars 2011

Désignation d'un secrétaire de séance

1/ Lotissement Le Hameau de la Baie

2/ Subventions 2011

3/ Comité des fêtes

4/ Questions diverses

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Martine GASLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 21 MARS 2011

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 9

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès verbal de la réunion du 21 mars 2011. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès verbal.

Monsieur David LAUNAY arrive.

LOTISSEMENT LE HAMEAU DE LA BAIE

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10

Monsieur Le Maire présente le rapport suivant :

La Commune est soumise à un risque de submersion marine pour lequel un plan de prévention des risques a été prescrit par arrêté préfectoral du 23 juillet 2010. Sur la base d'une simulation numérique nationale, réalisée en application de la circulaire ministérielle du 7 avril 2010 (faisant suite à la tempête Xanthia), le territoire de la Commune de Saint-Broladre a été recensé en totalité en zone d'aléas de submersion marine, avec des niveaux de terrains situés en majorité à plus d'un mètre en dessous, du niveau marin centennal.

Les certificats d'urbanisme sur les terrains classés en zone urbanisable au Plan Local d'Urbanisme sont refusés.

Un rendez-vous a été demandé avec Monsieur Le Sous-Préfet, Monsieur RAUDE de la DDTM, la SADIV, la société HLM la Rance et Monsieur COUET, conseiller général.

Monsieur Le Maire a rencontré Le Président du Conseil Général pour essayer de trouver une issue au projet de lotissement. Ce dernier propose de réaliser du logement locatif social sur le site du futur lotissement, dans le cadre du Plan Local de l'Habitat. Si ce projet est accepté par les différents organismes concernés, le Conseil Général subventionnera les travaux de viabilisation du lotissement.

Monsieur Le Maire indique que la loi sur l'eau ne s'appliquera pas si la superficie est inférieure à un hectare. Monsieur Le Maire est favorable pour ne pas commercialiser des terrains aux particuliers. Le permis de construire du lotissement est valable jusqu'au 15 juin 2011. Monsieur Le Maire propose de ne pas prendre de décision avant la réunion avec le Sous-Préfet. Le Conseil Municipal examinera ce projet lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Patrick LEBLAY arrive.

N°2011-11

OBJET : SUBVENTIONS 2011

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter le montant des subventions attribuées aux associations et établissements scolaires.

L'association Anim'actions est en sommeil : son président est démissionnaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, (sauf (1)), :

- approuve l'attribution de subventions aux associations et établissements désignés ci-après, pour un montant total de 6 800 €.
- accorde une subvention pour les élèves, domiciliés à Saint-Broladre qui effectuent un voyage scolaire, soit 10 euros par nuitée dans la limite de 40 euros.

- décide d'inscrire les crédits suffisants au budget primitif 2011 de la Commune au compte 65748.

ASSOCIATIONS – ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	2011
COMITE DE JUMELAGE	470
CERCLE CELTIQUE DE LA BAIE	270
CLUB DES RETRAITES	425
AMICALE CYCLISTE BROLADRIENNE	270
VIVRE A SAINT-BROLADRE	270
UNION SPORTIVE DE SAINT-BROLADRE	675
ANCIENS COMBATTANTS	270
LA CANNE SPORTIVE BROLADRAISE	270
A.E.P.E.C. CHERRUEIX (10 élèves) (1) (2)	1865
A.P.E.	1000
ACCA	415
COLLEGE PRIVE ST JOSEPH PLEINE-FOUGERES 3 élèves (séjour de 5 nuits) (3)	120
ASSOCIATION SAINT-VINCENT PROVIDENCE RENNES 1 élève (séjour de 8 nuits) (3)	40
COLLEGE FRANCOIS BRUNE PLEINE-FOUGERES 4 élèves (séjour de 4 nuits) 8 élèves (séjour de 1 nuit) (4)	160 + 80
LYCEE MAUPERTUIS 1 élève (séjour de 5 nuits)	40
COLLEGE SAINT MAGLOIRE 4 élèves (séjour de 7 nuits)	160

(1) nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11
pour : 9 Contre : 2 (Mr Bonhomme, Mr Biou)

(2) Monsieur Yves BIGOT arrive.

(3) Monsieur Yves BIGOT ne participe pas au vote.

(4) Madame Francine LOUET ne participe pas au vote.

COMITE DES FETES

nombre de membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12

Une réunion publique a eu lieu le 8 avril 2011 à la salle polyvalente pour essayer de mettre en place un nouveau comité des fêtes. Monsieur Le Maire fait part de la présence d'une quinzaine de personnes. Monsieur Le Maire considère que s'il n'y a pas de comité des fêtes, il faut aider les associations existantes qui organisent des manifestations sur la Commune.

Madame CHARMEUX dresse un constat dramatique du manque de mobilisation mais souhaite proposer à la population de créer un comité des fêtes, qui pourrait être sous l'égide de la Mairie.

Monsieur BONHOMME déplore le manque de participation et de motivation des bénévoles, et l'absence des jeunes au niveau associatif.

Pour Monsieur Le Maire, il faut au moins 15 personnes et des projets pour lancer le comité des fêtes.

Selon Monsieur BIGOT, il est déjà difficile d'avoir suffisamment de bénévoles pour accompagner les associations existantes, et propose plutôt d'aider un peu plus les associations de la Commune. Il regrette que les associations ne communiquent pas plus régulièrement sur le site de la Commune.

Madame CHARMEUX rapporte que les associations reprochent le manque de présence des élus lors des manifestations associatives sur la Commune et envisage de relancer une adhésion possible par l'envoi d'un document dans chaque foyer de Saint-Broladre.

QUESTIONS DIVERSES

- Nettoyage des talus : Pour des raisons de sécurité, un courrier sera transmis à Monsieur DELAMARCHE pour lui demander de nettoyer ses talus aux costardières.

- Des devis seront demandés pour installer des tables de pique nique à l'entrée de la Vallée de Riscop.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21 heures 40 mn.

La Secrétaire de Séance
Martine GASLAIN

Le Maire
Guy VIDELOUP